

73e session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, du 13 au 15 octobre 2026

Point 5(c) Stratégie visant à promouvoir la santé et le bien-être des réfugiés, des migrants, des populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'autres groupes déplacés dans la région de la Méditerranée orientale

Le Conseil International des Infirmières (CII), qui représente plus de 30 millions d'infirmières et infirmiers dans le monde, se félicite du rapport d'étape sur la mise en œuvre de cette stratégie. Alors que les déplacements de population et les migrations s'intensifient, la pression s'accroît également sur le personnel infirmier, qui reste en première ligne de la prestation des services de santé.

Cette pression s'accroît alors que les pénuries de personnel infirmier sont particulièrement graves dans de nombreux contextes fragiles et à faibles ressources, où se concentrent les populations déplacées. Le rapport de l'OMS intitulé « L'état des soins infirmiers dans le monde 2025 » prévoit une pénurie mondiale de 4,1 millions d'infirmières et infirmiers d'ici à 2030, les Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale représentant près de 70 % de cette pénurie. Sans un personnel infirmier suffisamment nombreux et adéquatement soutenu, cette stratégie ne pourra pas atteindre ses objectifs.

Le CII note que l'objectif 3, consacré aux déterminants sociaux de la santé, demeure le moins avancé et souligne que le leadership infirmier doit être au cœur des efforts visant à combler ce retard. Le personnel infirmier est particulièrement bien placé pour élargir l'accès aux soins, assurer la continuité des services essentiels et agir sur les déterminants sociaux de la santé.

Les obstacles à l'accès aux soins restent nombreux, notamment les contraintes juridiques et administratives, le manque de ressources, la discrimination, la peur et la méconnaissance des systèmes de santé. Les modèles de soins dirigés par le personnel infirmier peuvent contribuer à surmonter ces obstacles, mais des investissements durables sont nécessaires pour exploiter pleinement leur potentiel.

Le personnel infirmier doit disposer des ressources nécessaires, bénéficier de mesures de protection et de fidélisation, et être en mesure de prodiguer des soins culturellement adaptés et centrés sur la personne, tout en contribuant à orienter les réponses des systèmes de santé aux déplacements de population.

Le CII exhorte les gouvernements à garantir à toutes et à tous un accès universel et équitable aux services de santé, sans discrimination fondée sur le statut migratoire ou juridique, et à investir dans le développement des compétences, la fidélisation et le leadership du personnel infirmier. Les infirmières et infirmiers qui dispensent des soins dans des contextes humanitaires ou de conflit doivent également être protégés et soutenus.

Le personnel infirmier et les associations nationales d'infirmières doivent être associés de manière significative à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de cette stratégie. Le CII continue de soutenir les infirmières et infirmiers touchés par les conflits et les urgences humanitaires dans le cadre de son initiative « Nurses for Peace ». Protéger le personnel infirmier et investir dans celui-ci est essentiel pour garantir le droit à la santé et faire progresser cette stratégie.